Saubraz, le 20 mai 2025

MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n°03/2025
relatif à l'achat de nouvelles cibles au stand de tir de Saubraz par la société de tir « Le Signal »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La société de tir "Le Signal" a fait une demande à la commune pour le changement des cibles du stand tir de Saubraz. En effet, l'équipement actuel, en service depuis plus de 30 ans, est obsolète et les pièces de rechange ne sont plus disponibles auprès du fournisseur. Cette situation compromet la sécurité et l'efficacité des activités de tir.

2. Présentation de la société de tir « Le Signal »

La société de tir "Le Signal" Saubraz-Bougy a été fondée en 1871, ce qui en fait une des associations sportives les plus anciennes de la région. Depuis plus de 150 ans, la société s'est consacrée à la pratique du tir sportif et a su évoluer au fil du temps tout en conservant sa passion pour ce sport exigeant et précis.

Aujourd'hui, "Le Signal" compte 38 membres, dont 6 femmes et 10 jeunes tireurs, ce qui témoigne de l'importance accordée à la diversité et à la transmission du savoir-faire aux jeunes générations. La société accueille des tireurs de tous âges et niveaux. Leur objectif est de promouvoir la pratique du tir tout en cultivant un esprit de camaraderie et de partage.

Leurs activités sont riches et variées, mais toutes tournent autour de leur passion commune : le tir sportif. Parmi leurs événements phares, ils organisent, chaque année, le traditionnel Tir du Signal au mois d'avril, un moment fort de l'année pour leurs membres. En plus de cet événement, ils forment annuellement une dizaine de jeunes tireurs, contribuant ainsi à la relève du tir sportif local.

La société participe également à de nombreux concours : une vingtaine de tirs régionaux et un Tir Cantonal par année. Ces compétitions permettent aux membres de tester leurs compétences, de se mesurer aux autres sociétés de tir et de se perfectionner.

Pour se préparer à ces événements, ils se réunissent chaque mardi soir d'avril à fin septembre pour effectuer des séances d'entraînement régulières. Ces entraînements sont l'occasion de travailler leurs techniques, mais aussi de renforcer l'esprit d'équipe. La saison se termine en beauté avec leur Tir de clôture, un moment convivial et festif pour célébrer leurs réussites et les motiver pour l'année à venir.

3. Objet du préavis

Les installations de tir au stand de Saubraz, gérées par la société de tir "Le Signal", sont équipées de cibles qui, malheureusement, ne sont plus fonctionnelles en raison de l'absence de pièces de rechange et de l'usure générale du matériel. Afin de garantir la pérennité et la sécurité de l'infrastructure, la société de tir a décidé de remplacer ces cibles par un système électronique moderne.

Par ailleurs, conformément à l'Ordonnance sur les installations servant au tir hors du service, la commune a l'obligation fédérale d'assurer la construction, l'entretien et le renouvellement des équipements des installations de tir reconnues. Le remplacement des cibles entre ainsi dans le cadre de cette obligation légale, visant à garantir la sécurité réglementaire et la pérennité de l'infrastructure.

4. Présentation de la solution retenue

La société Polytronic International AG a proposé une solution adaptée au tir à 300 mètres : un système d'indication électronique des résultats. Ce nouveau système représente un investissement total de CHF 66'978.75. Le démontage et l'homologation seront facturés séparément.

5. Financement du projet

Afin de soutenir cette initiative, la Municipalité de Saubraz propose de faire un investissement de CHF 20'092.00. Cette contribution permettra de couvrir une partie du coût total de l'installation des nouvelles cibles électroniques.

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

6. Autres financements

En complément de l'aide communale, la Loterie Romande "Fonds du sport vaudois" a également validé une contribution de CHF 13'400.00 pour ce projet.

De plus, la commune de Bougy-Villars, qui a une convention de mise à disposition de l'installation de tir de Saubraz, participe également avec un montant de CHF 20'092.00.

Le financement total pour le projet de remplacement des cibles est de CHF 66'978.75 TTC.

Avec les soutiens de la commune de Saubraz (CHF 20'092.00), de la commune de Bougy-Villars (CHF 20'092.00) et de la Loterie "Fonds du sport vaudois" (CHF 13'400.00), il reste à la société de tir "Le Signal" à couvrir la différence qui se chiffre à CHF 13'394.75 pour que ce projet soit concrétisé.

7. Amortissement

Cet investissement sera amorti en 30 ans, ce qui représente une charge de CHF 670.00 par année.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- Vu le préavis municipal n° 03/2025 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'approuver la participation à l'achat de nouvelles cibles pour un montant de CHF 20'092.00.

Approuvé en séance de municipalité du 20 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

Davide Marguccio — Evelyne Chesaux